

Département de la
Haute-LoireArrondissement
D'YSSINGEAUXCommunauté de
Communes
LOIRE SEMENE**BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES « LOIRE SEMENE »**
REUNION DU 31/01/2023
DECISION N° 20230131_B_006

Etaient présents : Frédéric GIRODET, Claude VIAL
Emmanuel SALGADO, Roland RIVET, Daniel DURIEUX,
M. Patrick Bruno MARCON, Yves BOMPUIS, Martine GINET
Etaient excusées représentées : Nathalie JOLIVET : pouvoir
à M. VIAL, Christine BONNEFOY : pouvoir donné à
M.GIRODET

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10
alinéas 3 et 4,

VU la délibération n° 20221213_D_153 du Conseil Communautaire du
13 décembre 2022 portant sur les délégations du Conseil
Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Développement Economique :
**Objet : Convention de partenariat à passer avec L'association Jeunes Agriculteurs
de la Haute- Loire**

Le Bureau,

N° 20230131_B_006

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément
à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Approuve la convention de partenariat à passer avec le syndicat des jeunes
agriculteurs de Haute-Loire afin de participer à la prise en charge de la
formation « J'Agis Demain » à hauteur de 300,00 € par stagiaire afin de faciliter
l'installation de jeunes agriculteurs sur le territoire de Loire Semène,

Durée : 3 ans à la date de signature des deux parties

- Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 31 janvier 2023

Le Président,

Frédéric GIRODET

